

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

076665335

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).

076664718 076665350 076665467 076665475

Fiche signalétique

Fiche signalétique conforme au Règlement (CE) 1907/2006, au Règlement (CE) 1272/2008 et au Règlement (CE) 2015/830, à US 29CFR1910.1200 et à la Réglementation canadienne des produits dangereux.

Date d'émission : 22 juin 2009
Document N° : AD31001MS
Date de révision : 19 juin 2017
Révision N° : 5

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identifiant du produit :

Nom commercial (tel qu'il figure sur l'étiquette) : **Gel/liquide topique anesthésiant Topex® & HandiCaine Stix®**
Numéro de pièce/d'article : AD31001, AD31002, AD31003, AD31004, AD31005, AD31006, AD31007, AD31011, AD31012, AD31014, AD31023, AD31024, AD31025, AD31026, AD31064, AD31065, AD31067, AD31068, CN31001, CN31002, CN31004, CN31005, CN31006, CN31007

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange, et utilisations déconseillées :

Utilisation recommandée : Anesthésie locale
Restrictions d'utilisation : Réservé à un usage professionnel

1.3 Détails sur le fournisseur de la Fiche signalétique :

Nom du fabricant/fournisseur : Sultan Healthcare
Adresse du fabricant/fournisseur : 1301 Smile Way
York, PA, É.-U.
Numéro de téléphone du fabricant/fournisseur : 1-201-871-1232 ou 800-637-8582 (Informations sur les produits)
Adresse électronique : customer.service@sultanhc.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : 800-535-5053 (INFOTRAC)
1-352-323-3500 (depuis tout pays autre que les États-Unis – appeler en PCV)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification dans le système GHS :		
Santé	Environnement	Physique
Irritant oculaire de Catégorie 2A (H319) Sensibilisant cutané de Catégorie 1 (H317)	Toxicité aquatique chronique de Catégorie 3 (H412)	Non dangereux

2.2 Éléments figurant sur l'étiquette :



Terme de signalement : Avertissement

Contient : Benzocaïne, aromatisant

Expressions relatives à des dangers	Expressions relatives à des précautions
H317 Peut causer une réaction allergique de la peau. H319 Causes une irritation grave des yeux. H412 Toxique pour la vie aquatique en produisant des effets de longue durée.	P261 Éviter d'inspirer du brouillard ou des vapeurs. P264 Se laver soigneusement après toute manipulation. P272 Il ne faut pas sortir de vêtements de travail contaminés du lieu de travail. P273 Éviter tout rejet dans l'environnement. P280 Porter des lunettes de sécurité et des gants de protection. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact le cas échéant si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. P333 + P313 En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. P362+P364 Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. P501 Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux réglementations locales et nationales.

2.3 Autres dangers : Aucun connu.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.2 Mélange :

Composants dangereux	N° C.A.S.	N° EINECS / N° d'enregistrement REACH	Classification	Poids en %
Polyéthylène Glycol	25322-68-3	500-038-2 /	Sans objet	70-80 %
Benzocaïne	94-09-7	202-303-5 /	Irritant ocul. 2B (H320) Sens. cutané 1 (H317)	20 %
Aromatisant	Propriétaire	Propriétaire	Sans objet	0-<5 %

L'aromatisant à la banane peut contenir les ingrédients suivants :

Acétate d'isopentyle	123-92-2	204-662-3 /	Liquide infl. 3 (H226) EUH066	0-<4
----------------------	----------	-------------	----------------------------------	------

Linalool	78-70-6	201-134-4 /	Irritant ocul. 2 (H319) Irritant cutané 2 (H315) Sens. cutané 1B (H317)	0-<0,5
Citral	5392-40-5	226-394-6 /	Irritant ocul. 2 (H319) Irritant cutané 2 (H315) Sens. cutané 1B (H317)	0-<0,5
Eugénol	97-53-0	202-589-1 /	Irritant ocul. 2 (H319) Sens. cutané 1B (H317)	0-<0,5
(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5 /	Liquide infl. 3 (H226) Irritant cutané 2 (H315) Sens. cutané 1 (H317) Tox. asp. 1 (H304) Tox. aqua. aiguë 1 (H400) Tox. aqua. chron. 1 (H410)	0-<0,5

L'aromatisant à la cerise peut contenir les ingrédients suivants :

Acétate de p-méthoxybenzyle	104-21-2	203-185-8 /	Sens. cutané 1B (H317)	0-<0,5
-----------------------------	----------	-------------	------------------------	--------

L'aromatisant à la menthe poivrée peut contenir les ingrédients suivants :

Huiles, menthe poivrée	8006-90-4 / 84082-70-2	282-015-4 /	Liquide infl. 4 (H227) Irritant ocul. 2 (H319) Irritant cutané 2 (H315) Sens. cutané 1B (H317) Tox. aqua. aiguë 2 (H401) Tox. aqua. chron. 2 (H411)	0-<4
L-Menthane-3-one	14073-97-3	237-926-1 /	Irritant cutané 2 (H315) Sens. cutané 1B (H317)	0-<1
Cinéole	470-82-6	207-431-5 /	Liquide infl. 3 (H226) Sens. cutané 1B (H317)	0-<0,5
Isomenthone	491-07-6	207-727-4 /	Liquide infl. 4 (H227) Sens. cutané 1B (H317) Tox. aqua. chron. 3 (H412)	0-<0,5
l-Limonène	5989-54-8	227-815-6 /	Liquide infl. 3 (H226) Irritant cutané 2 (H315) Sens. cutané 1 (H317) Tox. asp. 1 (H304) Tox. aqua. aiguë 1 (H400) Tox. aqua. chron. 1 (H410)	0-<0,5

L'aromatisant à la framboise peut contenir les ingrédients suivants :

Acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4 /	Liquide infl. 2 (H225) Irritant ocul. 2 (H319) STOT SE 3 (H336)	0-<4
------------------	----------	-------------	---	------

L'aromatisant à la gomme à bulles peut contenir les ingrédients suivants :

Eugénol	97-53-0	202-589-1 /	Irritant ocul. 2 (H319) Sens. cutané 1B (H317)	0-<0,5
Cinnamaldéhyde	104-55-2	203-213-9 /	Tox. aiguë 4 (H312) Irritant ocul. 2 (H319) Irritant cutané 2 (H315) Sens. cutané 1 (H317)	0-<0,5

Les ingrédients des aromatisants à la fraise et à la Pina Colada sont au-dessous des limites devant être signalées. L'essence de réglisse que l'on retrouve dans les arômes de cerise et de menthe est présente sous les limites d'inscription.

La concentration exacte est considérée comme un secret commercial.

Se référer à la Section 16 pour le texte complet des Classifications du SGH.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures de premiers soins :

Yeux	Laver soigneusement les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes en tenant les paupières écartées. Retirer les verres de contact s'il est possible de le faire facilement. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Peau	Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Nettoyer la peau à grande eau avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation ou d'éruption cutanée. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Inhalation	Aucune mesure requise dans des conditions normales d'utilisation. Si une irritation se développe, sortir à l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
Ingestion	En cas d'ingestion, boire 1 ou 2 verres d'eau pour diluer. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente ou ayant des convulsions. Consulter un médecin si l'inconfort persiste.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et différés :

Un contact direct avec les yeux peut causer une irritation modérée des yeux. Un contact avec la peau, les yeux ou les muqueuses peut causer un engourdissement. Un contact répété avec la peau peut causer des brûlures et des démangeaisons de la peau avec dermatite ou éruption cutanée. Peut causer une sensibilisation de la peau.

4.3 Indication de tout besoin d'attention médicale immédiate et de traitement spécial :

En cas de sensibilisation de la peau, cesser toute utilisation et consulter un médecin. Le traitement d'une surexposition doit être axé sur le contrôle des symptômes et des conditions cliniques.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction : Utiliser des matières appropriées en fonction du feu environnant.

5.2 Dangers particuliers associés à la substance ou au mélange :

En cas d'incendie, ce produit rejettera des oxydes de carbone et de l'azote.

5.3 Conseils à l'intention des pompiers :

Procédures de lutte contre les incendies/Précautions pour les pompiers :	Refroidir les structures et les conteneurs exposés au feu avec de l'eau. Les pompiers doivent porter un équipement complet d'urgence et un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Il ne faut pas pénétrer dans la zone de l'incendie sans protection appropriée. Empêcher l'eau utilisée pour lutter contre un incendie de pénétrer dans les égouts ou des voies d'eau naturelles.
---	--

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Porter des vêtements de protection appropriés conformément à ce qui est décrit dans la Section 8. Éviter d'inspirer des brouillards et des vapeurs.

6.2 Précautions relatives à l'environnement :

Éviter tout rejet dans l'environnement. Signaler les déversements selon les exigences des autorités locales et nationales.

6.3 Méthodes et matériaux à utiliser pour le confinement et le nettoyage :

Confiner et recueillir en utilisant un matériau absorbant inerte non combustible, et placer dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4 Références à d'autres sections :

Se référer à la Section 8 pour les équipements de protection personnelle et à la Section 13 pour les informations sur l'élimination/la mise au rebut.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans risque :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après toute manipulation. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'emballage.

7.2 Conditions pour un rangement en toute sécurité, y compris toutes incompatibilités éventuelles : Éviter tout stockage prolongé à des températures élevées étant donné que cela pourrait causer la dégradation du produit. Ranger conformément aux instructions figurant sur l'emballage.

7.3 Emploi(s) spécifique(s) : Réservé à un usage professionnel.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition professionnelle :

Polyéthylène Glycol	10 mg/m ³ TWA AIHA WEEL
	1000 mg/m ³ TWA, 8000 mg/m ³ STEL DFG MAK (Aérosol inhalable)
Benzocaïne	Aucune limite établie
Acétate d'isopentyle	50 ppm TWA, 100 ppm STEL ACGIH VLE
	100 ppm TWA OSHA PEL
	50 ppm TWA, 50 ppm STEL DFG MAK
	50 ppm TWA, 100 ppm STEL UK WEL
Huiles, menthe poivrée	50 ppm TWA, 100 ppm STEL EU OEL
	Aucune limite établie
Acétate d'éthyle	400 ppm TWA ACGIH VLE
	400 ppm TWA OSHA PEL
	200 ppm TWA, 400 ppm STEL DFG MAK
	200 ppm TWA, 400 ppm STEL UK WEL

	200 ppm TWA, 400 ppm STEL EU OEL
L-Menthane-3-one	Aucune limite établie
Linalool	Aucune limite établie
Citral	5 ppm TWA ACGIH VLE (Fraction et vapeur inhalables) (Peau ; DSEN)
Eugénol	Aucune limite établie
(R)-p-mentha-1,8-diène	5 ppm TWA, 20 ppm STEL DFG MAK (peau)
Acétate de p-méthoxybenzyle	Aucune limite établie
Cinéole	Aucune limite établie
Isomenthone	Aucune limite établie
l-Limonène	Aucune limite établie
Cinnamaldéhyde	Aucune limite établie
Limites d'exposition biologique : Aucune limite établie	
8.2 Contrôles de l'exposition :	
Contrôles techniques appropriés : Aucun contrôle particulier n'est nécessaire.	
Mesures de protection individuelle (MPI) : Protection spécifique des yeux/du visage : Le port de lunettes de sécurité contre les produits chimiques ou de lunettes étanches est recommandé pour éviter tout contact avec les yeux. Protection spécifique de la peau : Porter des gants imperméables, comme des gants en plastique ou en caoutchouc, pour prévenir tout contact avec la peau. Contacter le fournisseur des gants pour lui demander conseil quant au type de gants le plus approprié. Protection respiratoire spécifique : Aucune mesure requise dans des conditions d'utilisation normales. Dangers thermiques spécifiques : Aucune mesure requise.	

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Apparence :	Gel	Limites d'explosivité :	LIE : Sans objet USE : Sans objet
Odeur :	Déterminée par l'aromatisant	Pression de vapeur (mm Hg) :	Négligeable
Seuil d'odeur :	Non déterminé	Densité de vapeur :	Non déterminée
pH :	6,05	Densité relative :	1,091 à 25° C (77° F)
Point de fusion/congélation :	Non déterminé	Solubilité(s) :	Dispersion
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :	>250° C (>482° F)	Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non déterminé
Point d'éclair :	>149° C (>300° F)	Température d'auto-inflammation :	Non déterminée

Taux d'évaporation :	Non déterminé	Température de décomposition :	Non déterminée
Inflammabilité (état solide, gazeux) :	Sans objet	Viscosité :	164 000 centipoises
Propriétés explosives :	Non explosif	Propriétés oxydantes :	N'est pas un oxydant

9.2 Autres Informations : aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : Non réactif.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4 Conditions à éviter : Aucune connue.

10.5 Matériaux incompatibles : Éviter les agents oxydants.

10.6 Produits dangereux de la décomposition : La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone et de l'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : Un contact direct peut causer une irritation modérée des yeux avec des rougeurs et des larmes. Peut causer un engourdissement.

Peau : Un contact direct peut causer un engourdissement. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une dermatite de contact ou une hypersensibilité à la benzocaïne se traduisant par des sensations de brûlure, de picotement ou de sensibilité au toucher, ainsi que des œdèmes. Peut causer une réaction allergique de la peau (sensibilisation).

Ingestion : L'ingestion peut causer de la nausée, des vomissements et de la diarrhée. Dans de rares cas, il a été établi que la benzocaïne cause une méthémoglobinémie.

Inhalation : Aucun effet attendu en cas d'utilisation normale. L'inhalation de brouillards ou de vapeurs peut causer une irritation respiratoire.

Effets chroniques sur la santé : Une exposition prolongée à la benzocaïne peut causer une méthémoglobinémie, (la formation de méthémoglobine dans le sang qui cause une oxygénation insuffisante du sang en raison de la réduction de l'hémoglobine disponible). Les signes et symptômes de la méthémoglobinémie incluent de l'essoufflement, de la cyanose (une décoloration bleuâtre des muqueuses et des zones non pigmentées du corps), des changements de l'état mental comme des maux de tête, des déficiences mentales, de la fatigue, de la faiblesse musculaire, une intolérance à l'exercice, de légers vertiges ou étourdissements, un manque de coordination, des convulsions et la perte de conscience.

Irritation : Aucune information disponible. Ce produit causera probablement une irritation des yeux.

Corrosivité : Aucune information disponible. Ce produit ne devrait pas être corrosif.

Sensibilisation : Benzocaïne : En cas d'application topique conformément aux recommandations, il a été établi que la Benzocaïne cause de la sensibilisation.

<u>Cancérogénicité</u> : Aucun des ingrédients de ce produit ne figure sur des listes de produits cancérogènes de l'OSHA, du CIRC, du NTP, de l'ACGIH ou du CLP de l'UE.
<u>Mutagénicité</u> : Aucune information disponible. Ce produit ne devrait pas causer d'activités mutagènes.
<u>Risque d'aspiration</u> : Aucun risque d'aspiration.
<u>Données sur la toxicité aiguë</u> : Polyéthylène Glycol : orale, rat, DL50- >2 000 mg/kg, cutanée, rat, DL50->2 000 mg/kg Benzocaïne : orale, rat, DL50- 3 042 mg/kg Acétate d'isopentyle : orale, rat, DL50- 7 400 mg/kg Huiles, menthe poivrée : orale, rat, DL50- 2 426 mg/kg Acétate d'éthyle : orale, rat, DL50- 4 934 mg/kg, cutanée, lapin, DL50- >20 000 mg/kg L-Menthane-3-one : orale, rat, DL50- 2 602 mg/kg Linalool : orale, rat, DL50- 2 790 mg/kg, cutanée, lapin, DL- 5 610 mg/kg Citral: orale, rat, DL50- 6 800 mg/kg, cutanée, rat, DL50- >2 000 mg/kg Eugénol : orale, rat, DL50- >2 000 mg/kg, inhalation, rat DL50->2,6 mg/l/4h (R)-p-mentha-1,8-diène : orale, rat, DL50- >5 000 mg/kg, cutanée, lapin, DL50- >5 000 mg/kg Acétate de p-méthoxybenzyle : orale, rat, DL50-> 5 000 mg/kg, cutanée, rat, DL50- >2 000 mg/kg Cinéole : orale, rat, DL50-4500 mg/kg, cutanée, rat, DL50- >2 000 mg/kg Isomenthone : aucune information disponible sur la toxicité l-Limonène : orale, rat, DL50->5 000 mg/kg, cutanée, lapin, DL50- >5000 mg/kg Cinnamaldéhyde : orale, rat, DL50- 2 220 mg/kg, inhalation, rat CL50- 68,889 ppm/4 h, cutanée, rat, DL50- >2 000 mg/kg
<u>Données sur la toxicité pour la reproduction</u> : Aucune information disponible. Ce produit ne devrait pas causer de toxicité pour la reproduction ou le développement.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (TSOC-EU)</u> : Aucune information disponible.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles, expositions répétées (TSOC-ER)</u> : Aucune information disponible.

12. INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉCOLOGIE

12.1 Toxicité : (R)-p-mentha-1,8-diène : 96 h CL50 ; tête de boule- 0,72 mg/l, 48 h CE50 ; Daphnia magna- 0,36 mg/l, 48 h CL50 ; Daphnia magna- 0,577 mg/l, 21 jours CE50 ; Daphnia magna- 0,188 mg/l, 21 jours ; NOEC Daphnia magna- 0,08 mg/l l-Limonène : 96 h CL50 ; tête de boule- 720 µg/l, 48 h CE50 ; Daphnia magna- 0,36 mg/l Ce produit est considéré toxique pour l'environnement aquatique, avec des effets néfastes à long terme. Il faut éviter tous rejets dans l'environnement.
12.2 Persistance et dégradabilité : Benzocaïne : facilement biodégradable. (R)-p-mentha-1,8-diène : facilement biodégradable – 100 % après 28 jours. l-Limonène : facilement biodégradable.
12.3 Potentiel bio-accumulatif : Benzocaïne : le FBC est estimé à 5. Le risque de bioaccumulation est faible.
12.4 Mobilité dans le sol : Benzocaïne : mobilité modérée en fonction d'un coefficient d'absorption estimé à 250.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Aucune information n'est disponible actuellement.
12.6 Autres effets nuisibles : Aucune information n'est disponible actuellement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA MISE AU REBUT

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Recommandations relatives au traitement des déchets : Éliminer conformément aux réglementations nationales et locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom approprié pour l'expédition selon l'ONU	14.3 Classe de risque(s)	14.4 Groupe de conditionnement	14.5 Risques environnementaux
DOT	Aucun	Non réglementé	Aucune	Aucun	Sans objet
ADR/RID	Aucun	Non réglementé	Aucune	Aucun	Sans objet
IMDG	Aucun	Non réglementé	Aucune	Aucun	Sans objet
IATA/ICAO	Aucun	Non réglementé	Aucune	Aucun	Sans objet

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur : Sans objet

14.7 Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC : Sans objet.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Lois/règlements sur la sécurité, la santé et l'environnement s'appliquant spécifiquement à la substance ou au mélange :

Règlements fédéraux aux États-Unis

Loi Comprehensive Environmental Response and Liability Act de 1980 (CERCLA) : Ce produit a un QR de 125 000 lb (sur la base d'un QR pour l'acétate d'isopentyle de 5 000 lb présent à 0-4 %). De nombreux États ont des exigences plus strictes de déclaration en cas de déversements. Signaler les déversements exigés par les règlements fédéraux, d'État et locaux.

Loi Toxic Substances Control Act (TSCA) : Ce produit est un médicament qui n'est soumis à aucune exigence de notification relative aux produits chimiques.

Loi Clean Water Act (CWA) : Ce produit n'est pas réglementé par la loi Clean Water Act.

Loi Clean Air Act (CAA) : Ce produit n'est pas réglementé par la loi Clean Air Act.

Loi Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) Titre III, Informations :

Catégories de dangers en vertu de la loi SARA Section 311/312 (40 CFR 370) : Voir la Classification des dangers de l'OSHA dans la Section 2.

Ce produit contient le(s) produit(s) chimique(s) toxique(s) suivant(s) qui doit/doivent être signalé(s) en vertu de la loi SARA Section 313 (40 CFR 372) : Aucun

Règlements des États

Californie : Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, dont l'acétaldéhyde, la pulégone et l'estragole, qui sont connus par l'État de Californie comme causant des cancers. Pour plus de renseignements à ce sujet, rendez-vous sur le site www.P65Warnings.ca.gov.

Règlements internationaux

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Ce produit est une formulation pharmaceutique qui n'est pas couverte par les obligations d'enregistrement.

Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (IEPCC) : Ce produit est une formulation pharmaceutique qui n'est pas couverte par les obligations d'enregistrement.

Règlement REACH de l'UE : Ce produit est une formulation pharmaceutique qui n'est pas couverte par les obligations d'enregistrement.

Inventaire australien de substances chimiques : Ce produit est une formulation pharmaceutique qui n'est pas couverte par les obligations d'enregistrement.

Inventaire chinois des substances chimiques et des produits chimiques existants : Ce produit est une formulation pharmaceutique qui n'est pas couverte par les obligations d'enregistrement.

Inventaire japonais des substances chimiques existantes et des nouvelles substances chimiques : Ce produit est une formulation pharmaceutique qui n'est pas couverte par les obligations d'enregistrement.

Liste coréenne des produits chimiques existants : Ce produit est une formulation pharmaceutique qui n'est pas couverte par les obligations d'enregistrement.

Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques : Ce produit est une formulation pharmaceutique qui n'est pas couverte par les obligations d'enregistrement.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune requise.

16. AUTRES INFORMATIONS

Classification des dangers du Système d'identification des matières dangereuses (HMIS) :
Santé – 2 Inflammabilité – 0 Danger physique – 0

Texte complet des abréviations des classifications utilisées dans les Sections 2 et 3 :

Tox. aiguë 4 Toxicité aiguë Catégorie 4
Tox. aqua. aiguë 1 Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1
Tox. aqua. aiguë 2 Toxicité aquatique aiguë Catégorie 2
Tox. aqua. chron. 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1
Tox. aqua. chron. 2 Toxicité aquatique chronique Catégorie 2
Tox. aqua. chron. 3 Toxicité aquatique chronique Catégorie 3
Tox. asp. 1 Toxicité en cas d'aspiration Catégorie 1
Irritant ocul. 2 Irritant oculaire Catégorie 2
Liquide infl. 2 Liquide inflammable Catégorie 2
Liquide infl. 3 Liquide inflammable Catégorie 3
Liquide infl. 4 Liquide inflammable Catégorie 4
Irritant cut. 2 Irritant de la peau Catégorie 2
Sens. cutané 1 Sensibilisant cutané Catégorie 1
TSOC EU 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique Catégorie 3
H225 Liquide et vapeur extrêmement inflammables.
H226 Liquide et vapeur inflammables.
H227 Liquide combustible.
H304 Peut être fatal en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif en cas de contact avec la peau.
H315 Cause une irritation de la peau.
H317 Peut causer une réaction allergique de la peau.
H319 Cause une irritation grave des yeux.
H320 Cause une irritation des yeux.
H336 Peut causer des vertiges ou des étourdissements.
H400 Très toxique pour la vie aquatique.

H401 Toxique pour la vie aquatique.

H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

EUH066 Une exposition répétée peut assécher la peau ou causer des fissurations dans la peau.

Remplace : 20 décembre 2016

Date de la révision actuelle : 19 juin 2017

Sommaire de la révision : Mise à jour de la Section 3.

Sources des données : US NLM ChemID Plus et HSDB, fiches signalétiques des substances pour les composants, site Web ECHA REACH pour l'enregistrement, sites Web des pays pour les limites d'exposition professionnelle.